

Les Carnets Cynégétiques

7/10/2020

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

FDC
31

Situation des Cervidés en 2020



Réalisation déficiente du Plan de Chasse

L

a Fédération des Chasseurs assure un suivi de la population de cerfs depuis très longtemps.

La procédure s'adapte à l'extension de la zone de présence de l'espèce et à l'évolution des techniques et protocoles de suivi.

Objectifs et méthode :

L'objectif est d'obtenir des éléments représentatifs des tendances d'évolution de l'espèce Cerf sur tout le département.

Nous utilisons pour cela la méthode de l'Indice Kilométrique (IK) nommé aussi l'Indice Nocturne d'Abondance, qui traduit le nombre d'observations au prorata des kms parcourus.

5 itinéraires référents sont répartis dans la « zone à cerfs » du département.

Ces trajets sont réalisés de nuit à l'aide de véhicules équipés de projecteurs. Chaque circuit est parcouru 4 fois espacés d'une semaine, durant tout le mois d'août.

L'utilité du recensement n'est plus à démontrer, il permet d'appréhender les fluctuations des populations et d'en maîtriser le développement en cohérence avec l'équilibre environnemental, et le potentiel d'actions des chasseurs.

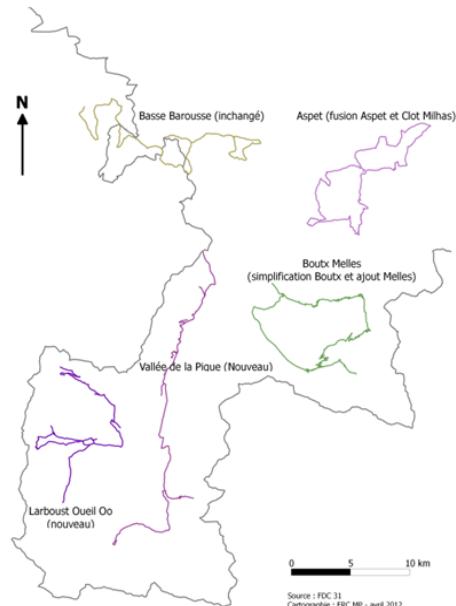
Évolution du Plan de chasse départemental :

Le plan de chasse en Haute-Garonne est établi en s'appuyant sur les résultats des comptages nocturnes, dont les détails sont présentés en pages suivantes.

Après plusieurs années de prélèvements autour de 1500 animaux, la population semblait diminuer. Mais depuis 2014, une nouvelle progression des populations explique l'augmentation des attributions.

Depuis 2018, la FDC31 a donné les moyens aux détenteurs de droit de chasse de stopper cette progression en proposant un dispositif innovant. Très séduisant ce procédé a augmenté les attributions de 30% pour la saison 2018-

Nouveau dispositif de suivi du Cerf élaphe en Haute-Garonne



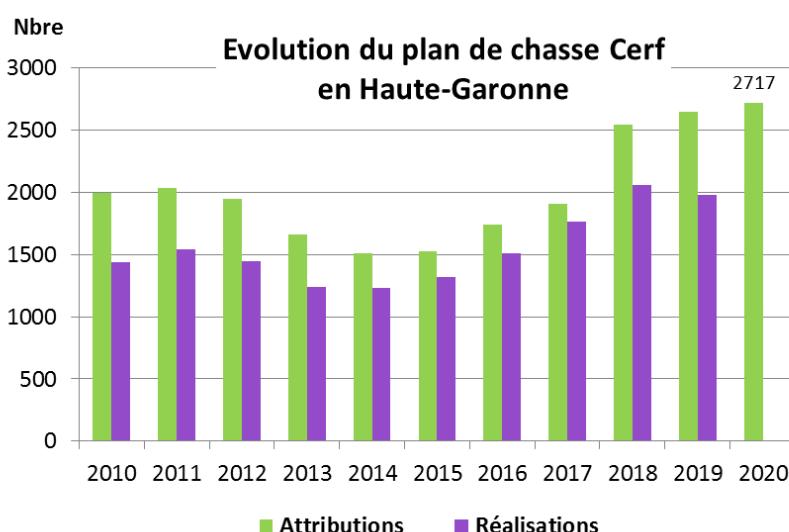
2019 par rapport à la saison 2017-2018, puis de 39% en 2019-2020 et 43% cette saison, ce qui amène les attributions à plus de 2700 animaux pour la campagne 2020-2021.

Si les attributions ont augmenté de 43% entre 2017 et 2020, les réalisations n'ont progressé que de 12%.

Cet écart qui semble important entre réalisations et attributions s'explique.

Sur la zone historique de présence du cerf, les bracelets gratuits ont été demandés mais les détenteurs éprouvent des difficultés à réaliser les prélèvements.

Sur les zones où la présence est occasionnelle, le fait de donner des bracelets en préventif à un grand nombre de territoires, accentue l'écart entre la réalisation et l'attribution. Seulement 5% du plan de chasse a été réalisé sur ces zones là.





Un dispositif innovant pour enrayer la progression des cerfs

L'espèce Cerf connaît une progression significative dans notre département et la colonisation des territoires se poursuit malgré un effort cynégétique important.

Cette situation augmente le risque de collisions et de dégâts agricoles et forestiers.

Le service chasse de la Préfecture, très sollicité par les agriculteurs touchés par les dégâts, s'est rapproché de la Fédération des chasseurs pour chercher des solutions.

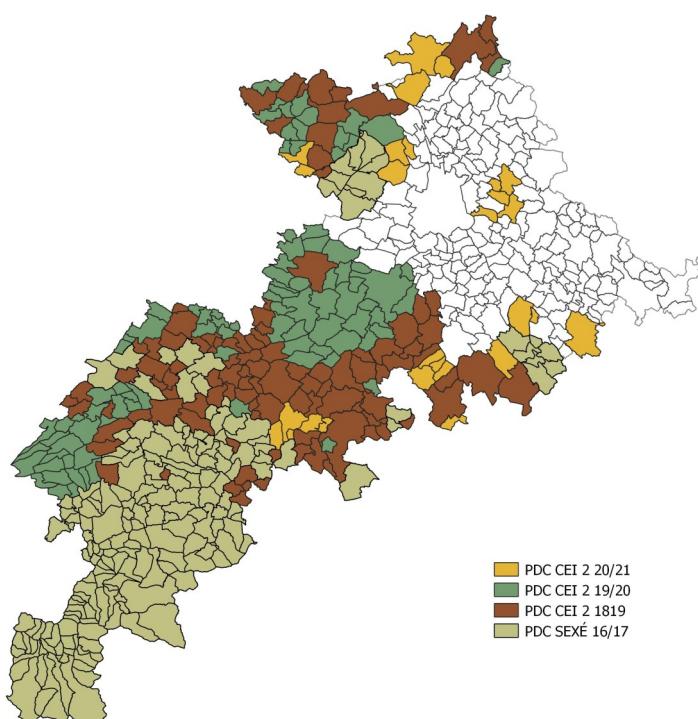
Afin d'enrayer cette progression et de limiter les désagrément, le Président de la Fédération et son Conseil d'Administration ont demandé aux gestionnaires de contribuer à cette régulation en maintenant les demandes élevées.

La FDC maintient l'aide selon 2 contextes :

- Tout attributaire d'un plan de chasse la saison 2017-18 bénéfice de la totale gratuité des bracelets demandés en supplément, pour la 3ème année consécutive.
- Les territoires en voie de colonisation, qui n'avaient pas de plan de chasse sur la saison 2017-2018, bénéficient de l'attribution de bracelets indifférenciés dont le paiement ne sera demandé que si l'animal est prélevé.



ÉVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CERF



0 10 20 km

Carte des demandeurs de plan de chasse cervidés

La reconduction de ces mesures a reçu un écho très favorable tant chez les « anciens » que chez les « nouveaux » attributaires.

L'intégralité des attributions 2019-2020 a été reconduite avec une majoration de plus de 70 bêtes dont 11 exclusivement sur de nouveaux territoires en voie de colonisation.

Cette procédure a permis la réalisation de prélèvements dans des secteurs où il n'aurait pas été demandé des plans de chasse.

Les faibles réalisations des 2 dernières années dans ces territoires en voie de colonisation, sont liées à plusieurs éléments : la découverte de ce type de gibier dans ces territoires, l'organisation de la chasse qui en découle, ou encore la présence de l'espèce en densité faible qui circule sur de vastes territoires.

La carte ci-contre fait apparaître tous les territoires bénéficiant d'une attribution de cervidés : cerf, biche, faon de cerf.

En vert kaki les territoires attributaires depuis longtemps, en marron ceux qui ont connu leur 1ère attribution en 2018-2019, en vert forêt ceux de 2019-2020 et en ocre les territoires bénéficiant de leur 1ère attribution pour la saison 2020-2021.

La population haut-garonnaise de cervidés s'étend vers le Nord, le pays du Volvestre semble être colonisé par la population ariégeoise et le secteur Grenade-Cadours bénéficie d'une arrivée du département voisin, le Tarn et Garonne.

En 2020, 11 territoires supplémentaires ont obtenu un plan de chasse pour le cerf.



Les résultats par circuit

Les comptages nocturnes définissent les tendances par secteur et permettent de proposer les plans de chasse.

Pour la seconde année consécutive tous les circuits ont été parcourus pour mesurer l'impact des attributions élevées du plan de chasse. Voici le détail par circuit sur les dernières années.

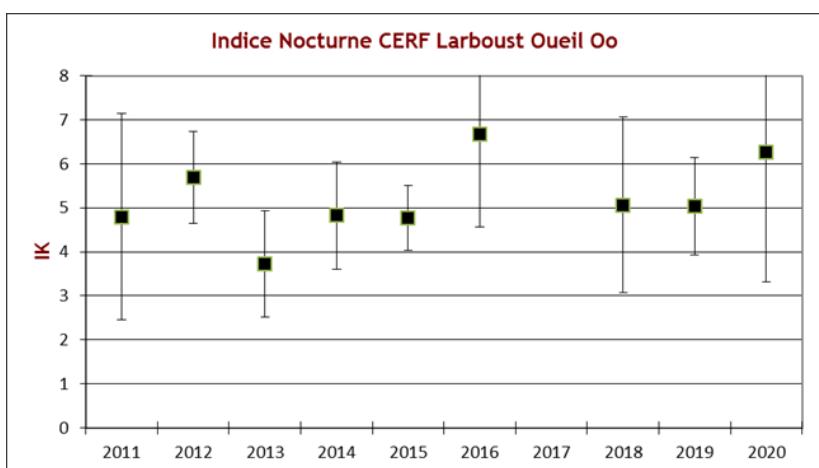
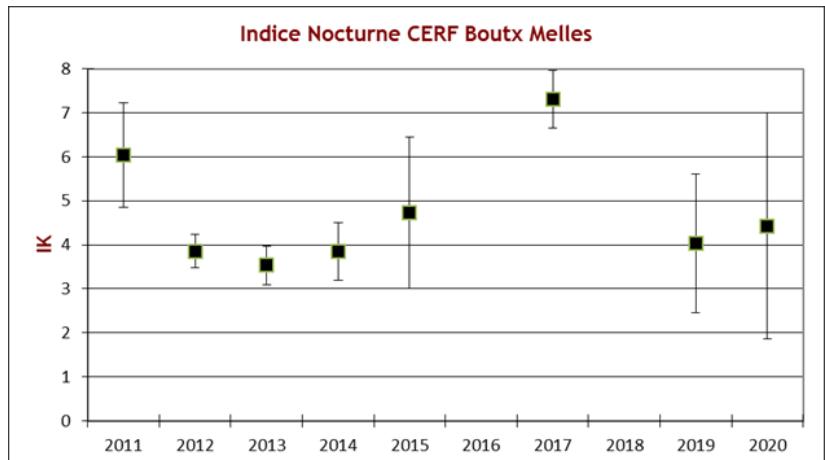


Secteur Boutx/Melles :

Les résultats du comptage de 2020 comme ceux de 2019, n'ont pas validé la forte augmentation enregistrées en 2017.

A l'exception de 2017, la valeur de l'IK se maintient entre 4 et 5 observations au km parcouru,

La forte augmentation du plan de chasse depuis 2 ans suivi d'un bon taux de réalisation, sont probablement à l'origine du retour de l'IK à sa valeur habituelle.



« L'intervalle de confiance est déterminé par l'exploitation statistique du résultat des 4 passages sur chaque circuit ».

Larboust/Oueil/Oo:

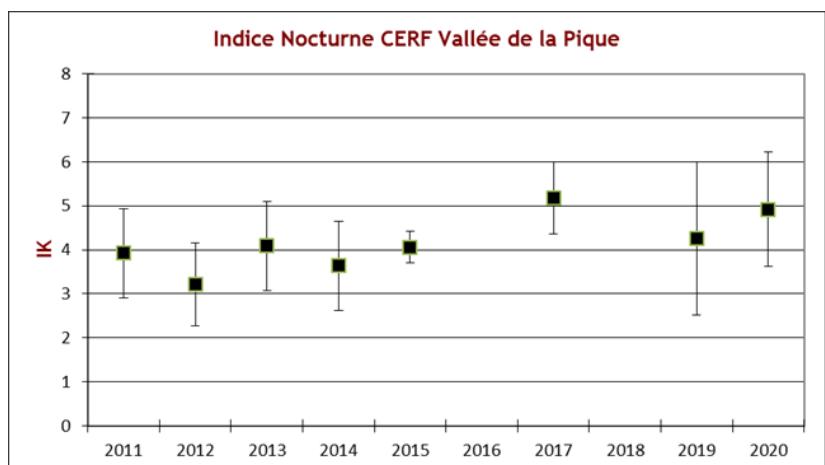
Sur ce circuit, la densité d'observation est également très haute avec une valeur moyenne de l'ordre de 5 sur les dernières années et un pic à près de 7 en 2016.

L'IK obtenu en 2020 se rapproche de la valeur la plus élevée enregistrée sur ce circuit avec un IK supérieur à 6.

Plus bas dans la Vallée de la Pique, après plusieurs années de stabilisation entre 3 et 4 cerfs au km, l'indice nocturne est monté à 5 en 2017.

Depuis nous observons que la tendance se confirme avec des résultats entre 4 et 5 animaux vus au km parcouru.

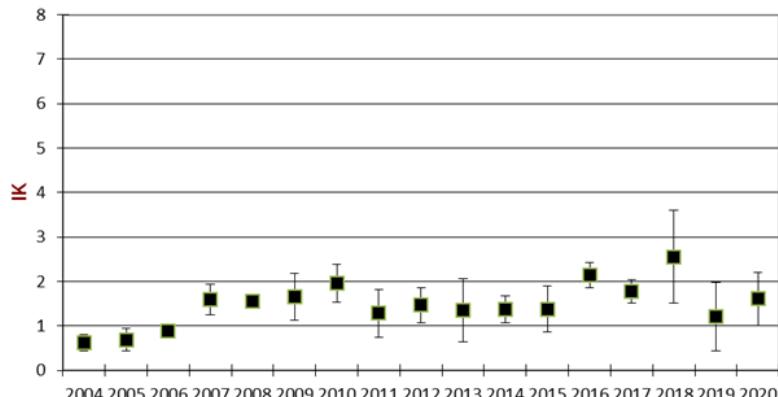
Ce secteur ainsi que Larboust-Oueil, de par leur position géographique proche du département des Hautes-Pyrénées, nous amène à une gestion concernée avec l'appui de la FRC Occitanie.





Les résultats par circuit

Indice Nocturne CERF Basse Barousse



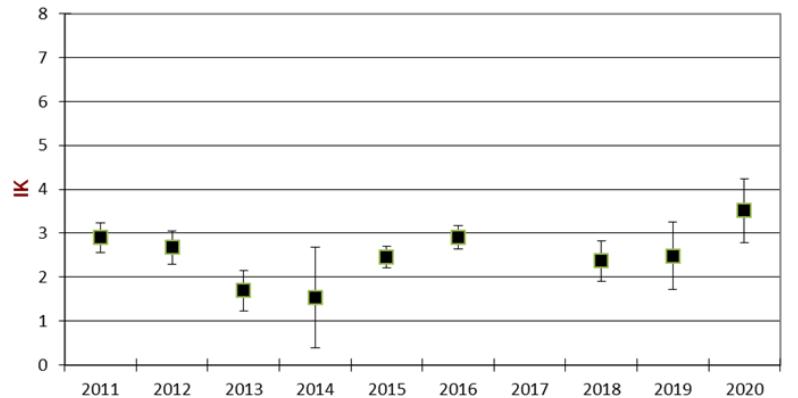
La concertation entre la FDC 65 et la FDC 31, se concrétise par la mise en place d'un circuit interdépartemental qui relie le Comminges à la Barousse en passant au pied de la cathédrale de St Bertrand de Comminges.

Basse Barousse : Dans ce secteur de Piémont, l'IK est stabilisé entre 1 et 2.

L'augmentation significative du plan de chasse en 2018 a ramené l'indice kilométrique à une valeur proche de 1 lors du comptage de 2019.

Malgré une pression cynégétique équivalente, l'IK reprend en 2020.

Indice Nocturne CERF Aspet / Le Clot



Aspet/Le Clot :

Au pied du Cagire, après une diminution jusqu'en 2014, le graphe nous indique une reprise qui se stabilise jusqu'en 2019.

Depuis de nombreuses années la valeur de l'IK fluctue entre 2 et 3 et cette année pour la première fois le seuil de 3 a été franchi.

Conclusion

Les graphiques ci-dessus permettent de visualiser aisément l'évolution des populations de chaque unité de gestion.

Sur l'ensemble des circuits prospectés, la progression est enrayer et une diminution des effectifs est souvent constatée la première année suivant l'application du dispositif.

Par contre les années suivantes on remarque une remontée générale de la valeur de l'IK malgré le maintien des attributions élevées.

Toutes ces observations sont une source importante d'informations au service de tous, qui demande un investissement humain notable (par les chasseurs et les partenaires) dont le financement est assuré uniquement par les chasseurs.

Perspectives :

1-L'augmentation des effectifs des populations de cerfs dans les zones cultivées, amène chasseurs et agriculteurs à demander une ouverture anticipée de cette espèce.

La Fédération a relayé cette requête au niveau national pour permettre des prélèvements en période estivale en vue de limiter les dégâts agricoles, mais n'a pas trouvé d'écho à ce jour.

2-Le maintien, voire l'augmentation des populations que traduisent les résultats des comptages nocturnes, nous incitent à trouver d'autres solutions pour maîtriser la population de cerfs.

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

17 avenue Jean Gonord
CS 85861
31506 TOULOUSE Cedex 5

Téléphone : 05 62 71 59 39
email : fdc31@chasseurdefrance.com